

AR Prefecture

046-214601304-20240226-D_2024_03-DE
Reçu le 01/03/2024

COMMUNE DE GREZELS
Séance du 26 février 2024

Date de la convocation: 20/02/2024

Membres en exercice : 11 L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-six février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Sébastien PEREZ

Présents : 7

Quorum atteint : oui

Votants : 7

Pour : 7

Contre : 0

Abstentions : 0

Présents : Maurin BERENGER, Agnès CHAPELET-VOYE, Patrick JOUCLAS, Serge LEVERGEOIS, Marianne PEROCHEAU, Monique RIVIERRE

Représentés : Valérie JAMPIERRE par Serge LEVERGEOIS

Excusés : Christine COGNÉ, Quentin FOURNIÉ

Absents : Arnaud JAECKEL

Secrétaire de séance : Serge LEVERGEOIS

Objet: Affectation du résultat de fonctionnement - D_2024_03

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Serge LEVERGEOIS

- après avoir entendu et approuvé le compte financier unique de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte financier unique fait apparaître un :

excédent de 154 031.89 €

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	107 016.04
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	32 892.15
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	47 015.85
Résultat cumulé au 31/12/2023	154 031.89
A.EXCEDENT AU 31/12/2023	154 031.89
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	48 196.11
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	105 835.78
B.DEFICIT AU 31/12/2023	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Le maire de GRÉZELS,
Sébastien PEREZ



Le/la secrétaire de séance,
Serge LEVERGEOIS



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 1^{er} / 03 / 2024
et publié ou notifié
le 1^{er} / 03 / 2024

